

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUIN 2026 A 17H30

Nombres de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoir : 3

Votants : 13

PRÉSENTS : M. FERRET Christophe, Mme HAUSWALD Fabienne, M. LAFOSSE Freddy, M. ROBINET Jean-François, M. MERCIER Daniel, Mme VANVYNCKT Sabrina, M. CHARTIER Thomas, M. DARCHIS Francis, M. CHARASSON Denis et Mme WEBERT Carole.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme JALLAIS Stéphanie (donne procuration à M. FERRET Christophe), Mme PROT Anne-Sophie (donne procuration à Mme VANVYNCKT Sabrina), Mme HOFMAN Olga (donne procuration à M. CHARTIER Thomas), Mme BAVOUZET Pascale, M. SCHULER Sylvain.

SECRÉTAIRE : Mme HAUSWALD Fabienne.

DÉLIBÉRATIONS :

2026-35 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2026 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 mai 2026 ;

Considérant qu'il convient d'approuver ledit le procès-verbal ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

approuve le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026 tel qu'il est présenté.

2026-36 Élection des délégués et des suppléants en vue du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

A l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Délégués titulaires :

- M. FERRET Christophe
- Mme HAUSWALD Fabienne
- M. LAFOSSE Freddy

Délégués suppléants :

- Mme HOFMAN Olga
- M. CHARTIER Thomas
- Mme VANVYNCKT Sabrina

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

- **PROCLAME** élus les candidats ci-dessus désignés ;

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame La Préfète de l'Indre conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur.

La présente délibération a été adoptée et sera inscrite au registre des délibérations de la commune d'Arthon.

La séance est levée à 17h50.

Secrétaire de séance,
F. HAUSWALD

Le Maire,
C. FERRET

